

Tunisie : Radars automatiques

Soumis par Administrator
02-09-2008

Après l'installation de 50 radars automatiques qui sont visibles le long de l'autoroute Tunis-Msaken, le Boulevard 7 Novembre ou encore la route Tunis-La Marsa, on a appris qu'ils seront opérationnels fin 2008.

C'est vrai que des radars ont été essayé, il y a 6 semaines, mais ils ne sont pas mis en exploitation pour le moment, malgré qu'ils soient fonctionnels. En attendant encore d'amender la loi régissant la circulation. Certes, cette loi va répondre aux questions légitimes de plusieurs lecteurs de TA.

Qui sanctionner ? Comment faire en cas ou le conducteur est étranger ? Ou encore si le conducteur n'est pas le propriétaire de la voiture ? Que faire pour les voitures de location ? Qu'elles sanctions appliquer et selon quelle limites ? Va t-on sanctionner de la même manière un contrevenant dépassant la vitesse autorisée de 5 Km que de 50 Km ?

La loi est en phase de préparation. Elle sera soumise au parlement pour être ratifiée, ensuite elle sera signée par le Président de la République et enfin publiée au JORT.

D'ici là, les chauffards et les contrevenants peuvent jouir de l'impunité provisoire dans l'attente du jour J.